N° 4

LETTRE

AU Cn. SAINT-AUBIN,

OU

QUESTIONS à résoudre sur les prochaines Adjudications au rabais des Fournitures aux Armées.

Case FRC 4637

JE lis souvent, Citoyen, vos observations sur nos finances et l'administration publique, elles prouvent vos connoissances et votre patriotisme ; sous ce rapport, les questions suivantes m'ont paru dignes de votre attention.

En vertu d'un Arrêté du Directoire exécutif, du 3 Fructidor, les fournitures aux armées vont être adjugées au rabais ; déjà j'ai vu le programme, et malgré la sévérité de certaines conditions, je suis disposé à me présenter : mais j'hésite, et votre opinion me décidera.

Md W 8419

Je suis Fournisseur en titre depuis l'an IV, de fournisseur subalterne que j'étois avant.

Je suis intéressé, ou en nom, dans diverses Compagnies; je suis même en activité de service. Les comptes de mes diverses entreprises ne sont pas rendus; ma situation envers le gouvernement lui est inconnue.

Puis-je, avec confiance, me présenter? et ne m'objectera-t-on pas que l'intérêt du gouvernement, le bon ordre, exigent que nul comptable ne soit admis à cette nouvelle adjudication, pour ne pas exposer le service à de nouveaux embarras; ne craindra-t-on pas que les fonds destinés au service courant, ne soient employés à acquiter des engagemens propres aux entreprises antécédentes? Sur cette incertitude, j'ai consulté un ami, qui a pensé qu'aucun des Fournisseurs actuels, eût-il six millions de fortune,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ne pouvoit remplir les conditions du cautionnement, parce qu'aucun ne pourra justifier que les biens qu'il offrira sont francs et quittes ; aucun de nous n'est libéré envers nos sous-fournisseurs, nos employés ; nos comptes avec le gouvernement n'étant rendus ni apurés, la première hypothèque qui lui est acquise sur nos biens subsiste-t-elle ? peuvent-ils cautionner de nouveaux engagemens ?

Frappé de ces réflexions, j'ai changé de plan, et j'ai pensé que si le gouvernement, mécontent des entreprises que la voix publique accuse (injustement sans doute) d'avoir peu ménagé le trésor national, venoit à leur substituer une régie, je pourrois faire valoir ma longue expérience et les succès obtenus par moi dans l'administration militaire, pour être nommé régisseur.

Mais le même observateur m'a fait remarquer que partageant cette préten-

tion avec cinquante collègues environ, on pouvoit m'objecter mon éternelle comptabilité ; il a ajouté que le gouvernement pouvoit craindre que je fasse concourir à l'exécution du plan de la régie, les mêmes principes qui ont dirigé les entreprises, ce qui perpétueroit l'abus et le danger en changeant seulement le nom.

Il m'a allégué que le peu de confiance que montrent les cultivateurs et propriétaires, étant une suite de la conduite des entrepreneurs, on se flatteroit en vain de ranimer le crédit, tant que leurs noms figureront parmi les agens supérieurs du gouvernement.

Il a pensé que si cette régie comptoit beaucoup de Fournisseurs avec moi (et il n'y a pas de raison, si j'y entre, pour que mes 50 collègues en soient exclus), il est douteux qu'un grand nombre de sujets, distingués par leur moralité, leurs talens et la considéra-

tion publique, s'exposent volontiers à partager la défaveur de notre administration.

J'ai en vain invoqué la confiance que m'accordent quelques personnes en place, mes quatre ans de service, ma fortune, mon désintéressement, mon crédit, mes relations, mon activité; j'ai trouvé réponse à tout.

Fatigué et ébranlé par tant d'objections, je m'adresse à vous, Citoyen, pour résoudre mes doutes, et je me résume sur les deux questions suivantes.

1°. Y a-t-il danger ou inconvenance à admettre aux nouvelles adjudications un Fournisseur qui doit de grands et anciens comptes?

Tous mes biens sont-ils grevés d'une hypothèque spéciale envers le gouvernement, à raison de mes entreprises, indépendamment des droits que peuvent exercer mes autres créanciers, ou, puis-je les hypothéquer de nouveau?

S 21

2°. Y a-t-il danger ou inconvenance d'appeler à régir une partie aussi importante, un ou plusieurs Fournisseurs placés dans l'hypothèse ci-dessus ?

J'écarte les présomptions tirées de la manière d'administrer, critiquée par mon observateur, parce que de semblables considérations ne peuvent échaper à l'homme en place, quelque soit le degré de confiance et de faveur qu'il accorde, à l'un ou l'autre d'entre nous Fournisseurs.

Vous saisissez, Citoyen, tous les développemens dont ces deux questions sont susceptibles, et j'attends de vos lumières les motifs de ma détermination.

Salut & fraternité.

Paris, 20 Vendemiaire, an 7.

B. V***.